

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 20 mars 2026 à 19 heures 30 minutes

Salle du Conseil Municipal

Quorum : 15

Étaient présents : Judith AJCHENBAUM, Anthony PECH, Mélody DERHI, Gérard PHILIPPE, Virginie CAZELLES, Pierre-Marie HENRI, Inès RAYNAUD, Jean-Marc RODIER, Aurélie BORGIO, Erwan BONTÉ, Maïté HUC, Guy MORENO, Anne SARRAN, Christophe FIRMINHAC, Muriel BEM.

Procuration :

Était absent :

Était excusé :

Secrétaire de séance : Erwan BONTÉ.

Ordre du jour

- Installation du Conseil Municipal
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 05 février 2026
- Élection du Maire
- Détermination du nombre des adjoints
- Élection des adjoints
- Lecture de la Charte de l'élu local
- Vote des indemnités de fonction du maire, des adjoints, des conseillers municipaux délégués
- Délégations consenties au maire par le conseil municipal
- Nomination des membres des diverses commissions communales
- Nomination des délégués aux organismes extérieurs
- Clôture de la séance

1. Installation du Conseil Municipal

La Maire sortante, Madame Judith AJCHENBAUM, ouvre la séance et annonce officiellement les résultats du scrutin municipal du 15 mars 2026.

Vérification de la présence des conseillers et constat du quorum.

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Erwan BONTÉ.

Observation : La séance est ouverte conformément aux dispositions légales, avant passation au doyen d'âge pour l'élection du maire.

2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 05 février 2026

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 février 2026 est approuvé à l'unanimité.

3. Passation de la présidence au doyen d'âge

La Maire sortante passe la présidence au doyen d'âge : Madame Maïté HUC, conformément à l'article L.2121-7 du CGCT. Le doyen d'âge préside la séance uniquement pour l'élection du Maire.

4. Élection du Maire

Scrutin à bulletin secret.

Résultat du vote : Madame Judith AJCHENBAUM élue Maire à 15 voix pour.

La Maire, élue, prête l'engagement de respecter la loi et la Charte de l'élu local.

5. Reprise de la présidence par la Maire élue

La Maire élue, Madame Judith AJCHENBAUM, reprend la présidence pour le reste de la séance.

6. Détermination du nombre d'adjoints au Maire

Nombre d'adjoints fixé à quatre (4) (maximum 30 % du conseil).

7. Élection des adjoints

Scrutin à bulletin secret.

Résultats :

Anthony PECH élu 1er adjoint

Mélody DERHI élue 2° adjointe

Gérard PHILIPPE élu 3° adjoint

Virginie CAZELLES élue 4° adjointe

8. Lecture de la Charte de l'élu local

Lecture effectuée par la Maire.

Chaque conseiller municipal a reçu un exemplaire.

9. Vote des indemnités de fonction

Montants adoptés :

Maire : 1 720,81 €

Adjoints : 433,49 €

Conseillers municipaux délégués : 100,00 €

10. Délégations consenties au Maire par le Conseil municipal

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter, tant en première instance qu'en appel et cassation, devant les juridictions de toute nature, dont les juridictions administratives et judiciaires, pour toute action quelle que puisse être sa nature.

Madame le Maire pourra se faire assister par l'avocat de son choix.

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 2 000 € par sinistre ;

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

26° De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions dans les conditions suivantes : le maire est autorisé à solliciter, au nom de la commune, toute subvention auprès de l'État, des collectivités territoriales, de leurs établissements publics ou de tout autre organisme public ou privé, pour le financement des opérations communales, dans la limite d'un montant prévisionnel de dépense subventionnable fixé à 200 000 € par opération.

30° D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur ou égal à 200€, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Ce même décret précise les modalités suivant lesquelles le maire rend compte au conseil municipal de l'exercice de cette délégation ;

11. Nomination des membres des commissions communales

Commission Cadre de vie (travaux, bâtiments, voirie, espaces verts, environnement, urbanisme...) :

Gérard PHILIPPE, Christophe FIRMINHAC, Virginie CAZELLES, Maïté HUC, Aurélie BORGIO, Mélody DERHI, Guy MORENO, Erwan BONTÉ, Anne SARRAN, Jean-Marc RODIER, Inès RAYNAUD, Pierre-Marie HENRI, Anthony PECH, Emmanuelle LEURIDAN, Alexandre JOFFIN.

Commission Vivre ensemble (jeunesse, aînés, école, CLAE, cantine, solidarités) :

Mélody DERHI, Christophe FIRMINHAC, Virginie CAZELLES, Maïté HUC, Aurélie BORGIO, Inès RAYNAUD, Anthony PECH, Emmanuelle LEURIDAN, Alexandre JOFFIN.

Commission Attractivité (patrimoine, tourisme, culture, sport, associations) :

Virginie CAZELLES, Christophe FIRMINHAC, Maïté HUC, Aurélie BORGIO, Mélody DERHI, Anne SARRAN, Jean-Marc RODIER, Anthony PECH, Emmanuelle LEURIDAN, Alexandre JOFFIN.

Commission Finances/Appel d'offres :

Anthony PECH, Virginie CAZELLES, Aurélie BORGIO, Mélody DERHI, Muriel BEM, Gérard PHILIPPE, Erwan BONTÉ, Pierre-Marie HENRI.

Commission Sécurité :

Anthony PECH, Christophe FIRMINHAC, Virginie CAZELLES, Aurélie BORGIO, Mélody DERHI, Guy MORENO, Alexandre JOFFIN.

12. Nomination des délégués aux organismes extérieurs

SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable) :

Gérard PHILIPPE - Titulaire

Anthony PECH - Titulaire

Anne SARRAN - Suppléante

Jean-Marc RODIER - Suppléant

Sécurité routière :

Guy MORENO

Correspondant tempête :

Anthony PECH - Titulaire

Anne SARRAN - Suppléante

Défense :

Jean-Marc RODIER

SDET (Syndicat Départemental d'Energie du Tarn) :

Judith AJCHENBAUM - Titulaire

Guy MORENO - Suppléant

Suivi de site Centre de stockage des déchets ultimes des Bruques :

Mélody DERHI

CNAS (Comité National d'Action Sociale) :

Mélody DERHI

Délégués à la CCLPA (Communauté de Communes du Laurécois Pays d'Agout) - hors commission :

Judith AJCHENBAUM

Anthony PECH.

13. Clôture de la séance

Lecture et adoption du procès-verbal.

La séance est levée à 20 heures.

Signatures :

Présidente de séance (Maire élue) : Madame Judith AJCHENBAUM

Secrétaire de séance : Monsieur Erwan BONTÉ.

Maire sortante : Madame Judith AJCHENBAUM.